



Juin 2010

# Projet de Développement De la Formation des comités VIVEA de Bourgogne

## *Le contexte et les enjeux territoriaux*

La Bourgogne est un territoire marqué par l'hétérogénéité et la variété de ses productions. Les activités majoritaires que sont l'élevage bovins viande, les céréales-oléagineux et la viticulture ne doivent pas faire oublier les productions qui s'étendent d'une production caprine, à l'horticulture, en passant par la volaille, l'arboriculture, les chevaux, le paysagisme ou la forêt...

Le monde agricole de Bourgogne a enchaîné ces dernières années différentes crises. Aucune filière n'a échappé aux difficultés : baisses des ventes, fluctuation des prix, crises sanitaires, chute des revenus. Parallèlement, les obligations réglementaires s'accumulent, les attentes de la société envers l'agriculture changent, de nombreuses incertitudes planent sur l'avenir de l'agriculture et de la PAC.

Dans ce contexte incertain, les comités VIVEA de Bourgogne souhaitent faire de la formation un outil efficace pour accompagner les contributeurs et contributrices VIVEA à comprendre ces évolutions, s'y adapter, anticiper. Ils souhaitent accompagner les projets, individuels et collectifs, pour que les exploitations de demain soient viables et vivables. Ils affirment leur volonté d'être actifs dans la reconnaissance de leur métier d'agriculteur pour que demain des jeunes continuent de l'installer.

Le principal enjeu pour les élus VIVEA de Bourgogne est donc de développer une offre de formation complète en adéquation avec les attentes de chacun de ses contributeurs.



## *Les publics prioritaires*

VIVEA veillera à répondre à la diversité des besoins de ses contributeurs, et notamment aux moments clés de leur vie professionnelle.

Il favorisera le développement des actions destinées :

- Aux personnes en démarche d'installation ou de création d'entreprise, aux cédants,
- Aux contributeurs des filières à risques ou sinistrées,
- Aux cotisants de solidarité, nouveaux contributeurs de VIVEA,
- Aux contributeurs accédants moins à la formation continue en Bourgogne tels que les paysagistes, pépiniéristes, forestiers, acteurs du milieu équestre et autres,
- Aux groupes constitués et ouverts à tous,

Enfin, il accompagnera particulièrement la formation de ses contributrices qui proportionnellement se forment actuellement moins que les hommes.



## *Les domaines de compétences prioritaires*

### ***Adapter la stratégie des entreprises aux évolutions de l'environnement agricole***

- Accompagner les responsables professionnels dans la compréhension des enjeux de la PAC et des choix politiques.
- Aider les agriculteurs, à anticiper, à comprendre et s'adapter aux réformes et à leurs conséquences.
- Valoriser de manière positive ces évolutions.
- Intégrer les évolutions au contexte en associant une approche stratégique à toutes les réflexions touchant aux exploitations.
- Apprendre à mieux gérer et appréhender les fluctuations de prix. Travailler sur la rentabilité des différents ateliers et globalement de l'exploitation. Connaître ses coûts de production et parler de rémunération de l'exploitant.

### ***Gestion des ressources humaines et organisation du travail afin de maintenir des exploitations viables et vivables***

- Réfléchir à l'organisation du travail et au lien vie professionnelle / vie privée. Allier responsabilité professionnelle et vie de l'exploitation.
- Faciliter la réflexion sur les nouvelles stratégies et l'évolution des exploitations (en termes de filières, d'organisation du travail de la place de l'humain, du revenu).
- Accompagner le développement de formes d'organisations collectives (groupement d'employeurs, CUMA, assolement en commun, GAEC, ...).
- Acquérir des compétences en management (que ce soit en termes de relations de travail, d'obligations des employeurs ou de communication).

### ***Maintenir les différents type d'agriculture dans tous les territoires***

- Connaître, savoir choisir et organiser les circuits de commercialisation les plus adaptés. Se positionner comme acteur de la filière.
- Accompagner la promotion et la communication sur le métier.
- Accompagner la diversification et la transformation des produits.
- Accompagner les productions à forte valeur ajoutée et les filières courtes (développement des AMAP, des points de ventes collectifs).
- Savoir orienter sa production en termes de qualité et de sécurité alimentaire.
- Saisir les opportunités de développement de nouvelles activités.
- Accompagner l'agriculteur dans son implication dans le territoire.

### **Renouvellement des générations**

- Accompagner les démarches d'installation.
- Accompagner le murissement des projets de création ou de reprise d'entreprise.
- Accompagner les cessations, la transmission et le départ en retraite.



### **Répondre aux enjeux du Grenelle de l'environnement**

- Permettre une parfaite connaissance des enjeux du Grenelle de façon réactive.
- Valoriser de manière positive ces nouveaux enjeux, à la fois du point de vue environnemental et économique.
- Savoir argumenter vers le grand public sur cette thématique.
- Valoriser les démarches de l'agriculture bio, de l'agriculture raisonnée et autres méthodes alternatives.
- Développer les formations visant au développement de l'agriculture biologique et permettre l'analyse de l'impact économique d'une conversion.

## **VIVEA finance aussi les formations**

### **Améliorer sa technicité**

- Renforcer ses connaissances des techniques de production animale ou végétale.
- Transférer les conclusions des expérimentations pour améliorer ses résultats techniques.
- Acquérir des compétences en gestion, fiscalité, juridique et administratives.
- Améliorer la connaissance des outils informatiques et des nouvelles technologies.
- Accompagner l'obtention de permis et certificats de conduite.

### **Accompagner l'évolution des parcours professionnels**

- Validation des acquis de l'expérience.
- Bilan de compétences.
- Reconversion dans les domaines non agricoles.

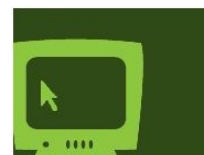
### **Certiphyto**

- Voie C ou
- Voie D

## Les dispositifs de formation prioritaires

Les comités de Bourgogne favoriseront :

- Les formations innovantes faisant suite à une analyse des besoins pertinente.
- Les modalités de formation innovantes permettant de s'adapter aux contraintes et attentes des agriculteurs (formation à distance, individualisation, prestations rattachables, ...).
- Les formations mettant en oeuvre une pédagogie active (témoignages, visites, lien avec la recherche, cas concrets, ...).
- Les organismes de formations qui s'engagent dans une démarche qualité.
- Les dispositifs de formation mettant en oeuvre des partenariats favorisant la mobilisation du public cible.
- Une offre de formation structurée qui prend compte l'expertise des Intervenants.



## Les partenariats techniques et financiers à mobiliser

### Partenariats techniques

Le comité VIVEA de Bourgogne souhaite mettre l'accent sur les partenariats visant à

- Faire une promotion large de la formation auprès des agriculteurs, pour que la formation devienne un réflexe, en faisant connaître le site [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr), en s'appuyant sur les formations exemplaires ou obligatoires (de type certiphyto) et en faisant une communication systématique en début de chaque stage (qui précise le coût réel du stage).
- Coordonner l'offre de formation.
- Associer les prescripteurs de formation, acteurs de terrain, relais, interprofessions, groupes de développement... permettant d'assurer une meilleure mobilisation des publics et une meilleure connaissance de l'offre de formation existante.
- S'appuyer sur l'installation pour faire parler de formation.

### Partenariats financier

Le comité encourage la mise en oeuvre de tout partenariat et la promotion de chaque dispositif facilitant la prise en charge des actions de formation et notamment :

- le cofinancement européen FEADER pour la formation des actifs agricoles;
- le cofinancement européen FSE sécurisation des parcours professionnels des actifs agricoles non salariés et développement de l'accès des femmes aux formations;
- le partenariat avec les services de remplacement qui proposent un accès à tarif préférentiel pour motif de formation;
- le crédit d'impôt pour dépenses de formation.



#### Délégation VIVEA Est

6, faubourg Rivotte  
25000 BESANCON  
Tél : 03 81 47 47 41  
Fax: 03 81 47 47 42  
Adresse mail : [contact-est@vivea.fr](mailto:contact-est@vivea.fr)  
[www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)

#### Délégué

**Michel ANGOT**

**Delphine CUVILLIER** (58, 89 et 71) Tél : 06 77 80 31 42

mail : [d.cuvillier@vivea.fr](mailto:d.cuvillier@vivea.fr)

#### Conseillères

**Sylvie HUMBLLOT** (21)

Tél : 06 77 15 55 93

mail : [s.humbloit@vivea.fr](mailto:s.humbloit@vivea.fr)

#### Assistantes

**Nathalie BONNAMY**

**Christiane SABADEL**

Tél : 03 81 47 47 44